



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2018
Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Lunas sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes BARASCUT. V, CARLES. M, DAAN. T, CANTALOUBE-CLOCHARD M-E
Mrs ANDRIEUX. P, MAS. C, RIVIERE. D, TIECHE. M, ASTIER. J, CONNAC. J,
MANENC. A.

Procuration : Mr ACHER Joël à Mr MANENC Aurélien

Secrétaire de séance : Mr Daniel RIVIERE

Ordre du jour

- 1 – Approbation du conseil du 21 décembre 2017
- 2 – Occupation du domaine public vide grenier 2018
- 3 – Autorisation de passage sur un terrain privé communal
- 4 – Accessibilité abris bus
- 5 – Commission voirie
- 6 – Travaux salle des fêtes de Lunas
- 7 – Demande de subvention patrimoine voirie 2018
- 8 – Questions diverses.

Monsieur le Maire étant retardé, monsieur MAS Christian, 1^{er} adjoint au maire prend la présidence et ouvre la séance.

1 – Approbation du conseil du 21 décembre 2017

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 – Occupation du domaine public vide grenier 2018

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande émanant de l'association APELJ représentée par sa présidente madame Julie MARTINEZ-STOLAR tendant à occuper le domaine public afin d'organiser le vide grenier annuel.

Les exposants seront installés essentiellement sur les lieux suivants : La place Théophile MAUREL, l'avenue des Platanettes, le Pont de l'église, la place de l'église, le boulodrome, le parking du cimetière, le chemin de Reirigardi, la route de Lodève, la Grand Route et la Route de Bédarieux à l'occasion du « vide grenier » annuel qui aura lieu le 21 mai 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un favorable à ce que cette association organise le vide grenier annuel et occupe le domaine public le lundi 21 mai 2018, précise qu'aucun professionnel ne participera à cette manifestation.

18 h 40 monsieur Aurélien MANENC intègre l'assemblée

3 - Autorisation de passage sur un terrain privé communal

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande émanant de Mr et Mme CANET Thierry concernant une demande d'accès aux parcelles H 762 et 65.

Monsieur le maire propose de prendre un arrêté en conseil municipal afin d'autoriser Mr et Mme CANET Thierry à traverser le terrain communal cadastré H 666 le long de la parcelle H 68 afin de pouvoir entrer et sortir de leur parcelle H 762 et H65.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un favorable à ce que monsieur le maire prenne un arrêté afin d'autoriser Mr et Mme CANET Thierry à traverser le terrain communal cadastré H 666 le long de la parcelle H 68 afin de pouvoir entrer et sortir de leur parcelle H 762 et H65.

4 – Accessibilité abribus

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de la programmation définie dans l'ADAP, il convient de se prononcer sur le respect des délais d'aménagement des abribus.

Il rappelle que la commune souhaite maintenir son engagement de mise en conformité PMR pour ses abribus en arrêts prioritaires.

Le conseil municipal approuve la décision ci-dessus.

5 – Commission voirie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau ci-dessous récapitulatif des souhaits de la commission voirie concernant les priorités sur les travaux pour les routes et chemins :

COMMISSION VOIRIE MARS 2018		
TRAVAUX	ESTIMATION	PRIORITE
Sécurité routière (pont d'Orb, Taillevent, Lunas, Caunas)	10 000 €	1
Route de Sourlan (virage + parkings)	A définir	2
Rue de l'église Caunas (école)	5 000 €	3 (bicouche)
Rue du Bouscaillou Caunas		
Accès Salle de Taillevent	en régie	4
Cimetière Lunas - Caveau communal	4 000 €	4
Entrée Ladournié	Route départementale → relancer CD34	1
Place de Caunas	40 000 €	2019-2020
Rues Laval de Nize	nettoyage en régie	2
Sortie chemin rural n°24 Passero	Demander au CD 34 + attendre fin de la régularisation du chemin	
Chemin de Valeyrac	Régie	
TOTAL		

L'assemblée approuve le tableau ci-dessus

6 – Travaux salle des fêtes de Lunas

Monsieur TIECHE Michel informe l'assemblée que les travaux d'aménagement de la salle des fêtes de Lunas vont bientôt démarrer. L'état des lieux a été fait par le cabinet d'architecture Ici et Là. Il convient dans un premier temps de refaire l'isolation intérieure, changer les menuiseries et la chaudière, travaux pour lesquels la commune a obtenu des crédits auprès du PARC Naturel Régional du Haut Languedoc dans le cadre du TEPCV pour un montant de 75 000 euros.

Pour la mise aux normes accessibilité et sécurité il convient de modifier notamment l'accès principal, les issues, les installations techniques, l'isolement avec les tiers et les sanitaires essentiellement.

Les travaux débiteront dès le mois d'avril 2018.

7 – Demande de subvention patrimoine voirie 2018

Mr le Maire indique qu'il est nécessaire de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution du fond de de concours Patrimoine-Voirie 2018.

Il propose d'établir un dossier de demande d'aide financière pour des travaux de réfection de la toiture de l'église de Caunas, et l'aménagement de la salle des fêtes de Lunas avec le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux HT	:	63 400.00 euros
Montant HP 2018 (60 %)	:	38 040.00 euros
Montant commune Lunas	:	25360.00 euros

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité autorise Mr Le Maire à faire la demande de subvention dans le cadre du fond de de concours Patrimoine-Voirie 2018 citée ci-dessus afin de financer le projet de travaux de réfection de la toiture de l'église de Caunas, et l'aménagement de la salle des fêtes de Lunas.

Autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires afférents au dossier.

8 – Questions diverses

a) Programme de travaux éclairage Public de l'année 2018.

Il est exposé à l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à Hérault Energies, d'inscrire au programme d'Eclairage Public 2018, les travaux suivants :

- Sécurisation des armoires
- Horloges Astros
- Mise en conformité réseau EP

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à ; 38 461.72 euros HT dont :

- * 28846.29 euros à la charge d'Hérault Energies
- * 9615.43 euros à la charge de la commune

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant de la TVA sera réglé et récupéré par Hérault Energies par le biais du FCTVA.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la programmation des travaux présentée par Hérault Energies, la participation prévue, et autorise M. le maire à signer tous documents nécessaires afférents au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.